



Guided by Integrity, Honesty, Professionalism, Compassion, Respect and Accountability

Les valeurs de la GRC reposent sur l'intégrité, l'honnêteté,
le professionnalisme, la compassion, le respect et la responsabilisation

Le 26 avril 2024

Monsieur John Brassard
Président du Comité
Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection
des renseignements personnels et de l'éthique
Chambre des communes
Ottawa, Ontario
K1A 0A6

Monsieur le Président,

À la suite de ma comparution devant le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique le 27 février 2024, dans le cadre de l'étude de la décision de la GRC de ne pas poursuivre une enquête criminelle en lien avec l'affaire SNC-Lavalin, je vous écris pour clarifier les étapes clés prises par la Gendarmerie royale du Canada (GRC) dans le cadre de l'affaire SNC-Lavalin depuis 2019.

À la suite de la parution de l'article du Globe and Mail du 7 février 2019, l'unité des Enquêtes internationales et de nature délicate (EIND) de la GRC a commencé à surveiller de manière proactive les informations accessibles au public sur le dossier SNC-Lavalin, y compris les audiences devant le Comité permanent de la justice et des droits de la personne avec en ce qui concerne les accords de réparation, la doctrine Shawcross, et les discussions entre collègues du gouvernement, ainsi que l'examen du commissaire à l'éthique.

En mai 2019, l'unité EIND a demandé une dérogation et une autorisation au Bureau de Conseil privé et au ministère de la Justice, ce qui permettrait à l'honorable Jody Wilson-Raybould de fournir une déclaration aux enquêteurs de la GRC. L'unité EIND a bénéficié de la dérogation le 30 août 2019.

Les entrevues et les divulgations de documents ont eu lieu entre les mois de septembre 2019 et le 19 février 2020. La déclaration de la pandémie de COVID-19 en mars 2020 a affecté la rapidité et le rythme de l'enquête pendant plusieurs mois en raison de l'impossibilité de se rencontrer en personne pour finaliser l'enquête. Le dernier témoin a été interrogé en octobre 2020.

L'unité EIND a terminé son rapport d'évaluation le 3 février 2021, et la direction de la Police fédérale de la GRC a commencé son examen interne. L'unité EIND a ensuite informé le commissaire adjoint aux opérations criminelles de la police fédérale, à l'administration centrale nationale, le 25 février 2021, et le rapport final a été versé au dossier le 2 mars 2021.

Une copie du rapport d'évaluation a été fournie à l'administration centrale à la fin mars 2021 afin d'obtenir des orientations sur la voie à suivre. Cependant, une série de retards ont malheureusement été constatés en raison d'un changement de direction à plusieurs niveaux. Des enquêtes sur la voie à suivre ont été menées par le nouveau commandant de la Division nationale début décembre et le 20 décembre 2021, l'unité EIND a été informée par le commandant de la Division nationale qu'une décision avait été prise. L'unité EIND s'est efforcée d'obtenir des éclaircissements auprès de l'administration centrale, y compris une copie de la décision écrite.

Une deuxième série de retards a été rencontrée en raison d'autres événements en jeu au début de 2022 (par exemple, la guerre en Ukraine, le convoi à Ottawa) et d'autres changements dans la direction. La Division nationale et l'unité EIND ont été informées des directives sur la suite à donner à ce dossier le 6 décembre 2022, et les enquêteurs du EIND ont informé Madame Wilson-Raybould de la conclusion de l'affaire le 25 janvier 2023.

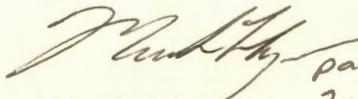
Une lettre signée par le commissaire adjoint Ches Parsons, commandant de la Division nationale, a été envoyée le 25 janvier 2023 à l'ancien chef de l'opposition, l'honorable Andrew Scheer, l'informant de la conclusion de l'affaire.

Par souci de précision, dans le cadre de son évaluation, l'unité EIND a compilé des informations dans son Système d'incidents et de rapports de police (SIRP). Bien que l'évaluation du dossier ait été conclue en janvier 2023, le dossier est resté répertorié comme « actif » dans SIRP à des fins administratives jusqu'à ce que tous les documents relatifs au dossier soient soumis et enregistrés dans le système. Cela explique pourquoi la Direction de l'accès à l'information et protection des renseignements personnels de la GRC a publié une lettre de réponse à une demande de l'accès de l'information le 25 mai 2023, informant que l'affaire faisait l'objet d'une enquête. Cependant, le 19 juin 2023, la GRC a précisé que l'enquête avait pris fin en janvier 2023 car il n'y avait pas suffisamment de preuves pour corroborer une infraction criminelle.

En réponse aux erreurs administratives qui ont retardé la conclusion du dossier, la GRC a veillé à ce que ces types de dossiers soient prioritaires en exigeant désormais un rapport régulier tous les 30 jours au responsable du programme à l'administration centrale. Pour plus de clarté, à aucun moment les retards dans la conclusion du dossier n'ont pas impliqué des activités d'enquête.

Si vous avez besoin de précisions supplémentaires, n'hésitez pas à contacter le bureau des affaires parlementaires de la GRC à **ParlAffairs.AffairesParl@rcmp-grc.gc.ca**.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

 *par intérim*
2024/04/26.
Mike Duhème
Commissaire